

P1D – 10/11/2016

Mobilité des personnels enseignants du premier degré

Rentrée scolaire 2017

Référence : note de service du 09/11/16 parue au BO spécial n°6 du 10/11/2016

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)
Amandine MONTI (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur la note de service citée en référence relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré **pour la rentrée scolaire 2017**, publiée au bulletin officiel spécial n°6 du 10 novembre 2016.

Elle est suivie de 5 annexes relatives :

- aux critères de classement des demandes de mutations pour le mouvement interdépartemental (annexe I)
- aux affectations en départements d'outre-mer (DOM) (annexe II)
- à l'accès par Internet au système d'information et d'aide aux mutations – S.I.A.M. (annexe III)
- au calendrier de gestion de la phase interdépartementale (annexe IV)
- au mouvement complémentaire : Ineat / exeat (annexe V).

Afin de faciliter la démarche des enseignants, dès le lundi 14 novembre 2016, un dispositif téléphonique d'accueil et de conseil est mis en place par le ministère, en appelant le : 0800 970 018 (n°vert).

Attention :

Les enseignants souhaitant participer aux opérations du mouvement interdépartemental devront impérativement respecter le calendrier de gestion de la phase interdépartementale, *notamment les dates de saisie de leurs vœux dans l'application S.I.A.M. (du jeudi 17 novembre 2016 à 12h au mardi 6 décembre 2016 à 12h) et d'envoi des confirmations de demande de changement de département (reçues dans les boîtes I-Prof à compter du mercredi 7 décembre 2016) et des pièces justificatives, à la direction académique - pôle 1^{er} degré (jusqu'au lundi 19 décembre 2016 - délai de rigueur).*

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1^{er} degré - moyens/RH

P1D – 10/11/2016

**Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré
Rentrée scolaire 2017**

Demande formulée au titre du handicap

Référence : BO spécial n°6 du 10/11/2016

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par :

- Marie-Ange LABERTRANDIE (04.90.27.76.63) : bureau des affaires médicales (BAM)
- Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22) : bureau mouvement
- Amandine MONTI (04.90.27.76.44) : bureau mouvement

Les enseignants qui sollicitent un changement de département au titre du handicap doivent déposer un dossier à l'attention du Docteur ARNAL - médecin de prévention - sous couvert du Bureau des Affaires Médicales (BAM) au pôle 1^{er} degré de la DSDEN 84.

Il convient de compléter le formulaire mis en ligne ce jour sur le site de la direction académique et de le renvoyer au P1D/BAM, accompagné des pièces justificatives demandées, **pour le mercredi 7 décembre 2016** - délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1^{er} degré - Moyens/RH



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

DOSSIER DE DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP PHASE INTERDEPARTEMENTALE DU MOUVEMENT 2017

A envoyer à la DSDEN de Vaucluse – pôle 1^{er} degré pour le mercredi 7 décembre 2016.

**Pôle 1^{er} degré -
Moyens -
Ressources Humaines
(P1D)**

NOM : Prénom :

Date de naissance : Situation de famille :

Nombre et âge des enfants à charge :

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

- Affectation actuelle : école :

.....

à préciser : (TPD/AFA/PRO – DIR/ECMA/ECEL/TDep/TR/Spécialisé)

ville :

Marie-Ange LABERTRANDIE
Bureau des Affaires Médicales
(BAM)

Tél. : 04 90 27 76 63

Mél : ce.bam84@

ac-aix-marseille.fr

Sibylle BORREDA
Amandine MONTI
(bureau mouvement)

- Domicile : ville : Tél. :

Position actuelle :

(activité normale, CLM, CLD, congé parental, disponibilité, poste adapté, détachement...).

Téléphone

04 90 27 76 22

04 90 27 76 44

Fax

04 90 27 76 75

Mél.

ce.mouvement-84@

ac-aix-marseille.fr

Personne concernée :

Intéressé(e) Conjoint Enfant

Date de l'obtention de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou d'enfant
handicapé ou malade :

Le dépôt de demande auprès de la MDPH n'est plus recevable.

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :

8h30 – 12h

13h30 – 16h30

Accès personnes à

mobilité réduite :

26 rue Notre Dame

des 7 doules

➤ Pièces à joindre :

✓ sous enveloppe close portant la mention « PLI CONFIDENTIEL A L'ATTENTION DU
MEDECIN DE PREVENTION » :

- un courrier motivé au médecin de prévention
- les justificatifs de la situation à étudier : certificats médicaux, pathologie exacte, suivi médical, l'évolution prévisible...
- tout justificatif attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de l'enseignant.

✓ hors de l'enveloppe accompagnant ce formulaire :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou la carte d'invalidité.
- copie des vœux demandés

Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée de la demande :

Date de transmission au médecin de prévention :